

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2014/06/24-03**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 juin 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L. 613-2,  
**Vu** le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale,  
**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,  
**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 22 mai 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**


**OBJET : Formation Continue : tarifs VAE / VAP**

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la validation des acquis (VAP et VAE). Ces tarifs sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 24 juin 2014

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Tarif de la Validation des acquis (VAP FC et VAE) (hors droits d'inscription nationaux)

CFVU du 22 mai 2014

Soumis à approbation du CA du 24 juin 2014

### VAP FC (hors DIN)

Instruction de la demande	200€
---------------------------	------

*Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires*

### VAE Individuelle (hors DIN)

<b>Prestation 1 (obligatoire)</b>	
Instruction de la demande	300€
<b>Prestation 2 (facultative)</b>	
Accompagnement en présentiel	800€
Accompagnement à distance	900€

*Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)*

### VAE spécifiques (hors DIN)

- VAE Démarche d'Entreprise	- 1500€ /candidat
- VAE Collective en partenariat	- Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise

*Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)*

### Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction des ECTS restant à acquérir pour les enseignements quelle que soit la forme demandée par le jury (ex : réalisation d'un travail spécifique au lieu d'un suivi de cours)</li> <li>- Forfait de 800€ pour le mémoire</li> </ul>
-------------------------------------	---